

Les Canadiens et leurs institutions ont pris des habitudes d'investissement qui ne sont pas adaptées à la situation internationale, extrêmement changeante. Au fil des ans, nous en sommes venus à dépendre de nos richesses naturelles, avec l'impression que nous pouvions fermer complètement les yeux devant les marchés d'exportation ouverts aux produits très spécialisés, dont la valeur ajoutée est élevée. Nous avons abandonné cela entièrement à des compagnies étrangères qui ne se sont pas lancées dans l'exportation parce que c'était là la responsabilité de leurs sociétés mères. Ou alors, nous avons complètement négligé ces secteurs pour continuer à produire des articles très ordinaires, comme les textiles, les meubles et des gants. En général, nous n'avons pas fabriqué d'outils de précision ni de robots perfectionnés, ni rien d'autre du genre. Cela signifie-t-il que nous n'avons pas suffisamment de capitaux canadiens? Oui et non. Oui, parce qu'il y a suffisamment d'épargnes au Canada, mais non, parce que ces sommes ne sont pas transformées en capitaux utilisables par certaines industries.

Ce projet de loi sur Investissement Canada porte bien son nom. Nous devrions nous en servir pour convaincre les Canadiens d'investir leurs économies dans les nouveaux secteurs industriels en croissance tels que le logiciel, l'électronique et la robotique. Nous ne devrions pas perdre notre temps à essayer d'arracher de l'argent de l'étranger. Investissement Canada devrait être tenu d'étudier tous les projets de vente de sociétés canadiennes à des étrangers, puis de se mettre en quête de capitaux.

Lorsqu'une société veut engager quelqu'un de l'étranger, elle doit d'abord faire une enquête. Elle doit chercher à savoir, par l'entremise d'Emploi et Immigration Canada, s'il y a dans tout notre propre pays un Canadien qui ait la compétence voulue pour occuper cet emploi. Dans la majorité des cas, elle arrive à trouver un Canadien compétent et disposé à déménager afin de s'assurer un emploi rémunérateur.

J'estime qu'Investissement Canada devrait faire la même chose. Les sociétés canadiennes qui souhaitent obtenir des capitaux étrangers devraient être tenues de mener une enquête d'un océan à l'autre pour voir s'il n'y a pas quelque part dans un compte en banque de l'argent qui pourrait être mieux utilisé à la production de nouvelles richesses et à la création de nouveaux emplois. Voilà la solution que le gouvernement devrait adopter.

Il sera nécessaire par moments d'attirer dans notre pays les investissements étrangers. Il faudra cependant que nous en assurions la surveillance très étroite. Nous devons veiller à ce que ces capitaux procurent des avantages aux Canadiens. Ce n'est pas rendre service à la société canadienne, si l'on est étranger, que d'acheter une usine, la financer avec notre argent peut-être, mais ne pas créer de nouvelles richesses ou de nouveaux emplois. Ces investisseurs étrangers se préparent plutôt au jour où, lors d'une récession, la société mère décidera de recentraliser son activité. En pareil cas c'est l'usine canadienne qui sera la première victime. Nous en avons eu des exemples frappants vers le milieu et la fin des années 1970, notamment en Ontario. On cherche par le biais de ce projet de loi à revenir en arrière au lieu de s'employer à mettre au point un mécanisme qui permettra aux Canadiens d'investir dans leur pays en vue de favoriser la croissance économique et la création de richesses et d'emplois nouveaux.

L'un des amendements cherche à dissiper la crainte, entre autres, que les entreprises canadiennes que possèdent et contrôlent des étrangers négligent de respecter les droits des travailleurs en matière de négociation collective. Le secteur canadien des pâtes et papiers doit soutenir la très forte concurrence des États-Unis du Sud. Ces États se sont dotés de lois dites du «droit au travail», ce qui équivaut essentiellement au droit de

Investissement Canada—Loi

travailler pour une entreprise dont les employés ne sont pas syndiqués et reçoivent un salaire très médiocre. Nous avons de telles entreprises dans le secteur des pâtes et papiers dans le nord-ouest de l'Ontario, et elles ont une fort mauvaise réputation. Si elles tiennent à investir au Canada, elles doivent se conformer à nos règles. Elles doivent mettre en pratique les méthodes reconnues grâce auxquelles les travailleurs sont également propriétaires des entreprises que nous avons montées au fil des ans au Canada. Tant que nous ne nous serons pas dotés de telles règles, non seulement les étrangers pourront faire l'acquisition de nos avoirs à bas prix, mais ils feront baisser considérablement notre niveau de vie et affaibliront les droits des travailleurs.

● (1140)

Les amendements à l'étude sont extrêmement importants, à mon avis, car ils visent à améliorer quelque peu une mesure entachée de lacunes. Bien que nous aurions préféré que le projet de loi soit retiré, nous exhortons néanmoins le gouvernement à étudier sérieusement ces motions et à les y intégrer.

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous sommes rendus aux dernières étapes de l'étude du projet de loi C-15, projet de loi qui a pour objet de remplacer une loi antérieure qui portait le nom d'agence de tamisage des investissements étrangers, et tout au cours de l'étude du projet de loi en deuxième lecture et en comité, nous avons attiré l'attention du gouvernement sur le genre d'approche qu'il voulait privilégier pour établir une certaine forme de contrôle sur les investissements étrangers au Canada.

Malgré les efforts qui ont été faits tant en deuxième lecture qu'en comité jusqu'à maintenant, l'Opposition officielle et l'opposition établie par le Nouveau parti démocratique n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de modifier son approche générale.

Nous avons devant nous, à l'étape de l'étude de ce projet de loi, la possibilité de modifier le contenu de certains articles de la loi. Et dans le groupe de propositions qui ont été faites, je vais, si vous me le permettez, monsieur le Président, tenter d'aborder l'étude de trois des motions, les motions nos 4, 6 et 16, et traiter simultanément des motions 4 et 16 qui touchent en quelque sorte les pouvoirs accordés au ministre dans cette loi.

L'attitude prise par le gouvernement et en particulier par le ministre responsable de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est, à mon avis, fort arrogante. Le ministre entend se doter d'un empire. Il veut garder pour lui-même tous les pouvoirs de décision. Nous, nous croyons, et c'est l'objet de la motion n° 4, qu'il doit y avoir une distinction entre l'établissement des politiques et l'application des politiques.

Si le projet de loi C-15, et vous verrez, les députés au pouvoir, vous verrez un peu plus tard, lorsque vous serez confrontés avec des problèmes concrets de prises de contrôle d'entreprises dans votre propre circonscription, comment les propos que je vais tenir vont vous affecter et peut-être que, dans une couple d'années, vous vous direz: Cela aurait peut-être été une bonne chose si on avait un peu plus tendu l'oreille.